

*Questions orales*

Le 23 octobre, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre qu'une compensation financière offerte aux Américains était «une des options que nous examinons». C'est la voie que les travailleurs de l'industrie ainsi que le Fisheries Council of British Columbia ont reconnu comme étant la seule solution acceptable à la décision du groupe binational concernant les saumons et les harengs de la côte ouest. Le ministre a-t-il écarté cette option comme moyen de se conformer à la décision?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, ma déclaration, faite hier conjointement avec le ministre du Commerce extérieur, est parfaitement explicite, je pense.

Le Canada est sûr que les conclusions du groupe binational, le premier établi aux termes de l'accord historique sur le libre-échange, peuvent être approuvées par notre pays parce que nous sommes convaincus que nos exigences en matière de conservation et de gestion seront respectées, tout en permettant qu'une petite partie des saumons et des harengs du Pacifique soit exportée seulement dans des conditions équivalentes à celles que nous exigeons pour gérer tout le poisson débarqué dans les pêcheries de la côte ouest.

**M. Stupich:** Monsieur le Président, d'après les communiqués de presse d'hier le gouvernement a accepté la décision du groupe binational qui laisse l'exploitation de nos pêches aux Américains. Le ministre nous expliquera-t-il comment il a pu prendre une telle décision, vu qu'il n'existe aucun plan de mise en oeuvre? Comment envisage-t-il de surveiller les répercussions de cette décision ridicule?

**M. Siddon:** Monsieur le Président, c'est une question importante. Le Canada veillera à conserver intact notre système de gestion pour préserver comme il convient cette importante ressource canadienne.

Si le député lisait l'article 718, je pense que c'est celui-là, du rapport du groupe binational, il verrait que ce groupe donne au Canada toute latitude pour établir une série de mesures de gestion pour faire en sorte que le poisson pêché au Canada soit compté infailliblement par les Canadiens avant d'être exporté.

• (1440)

**M. Stupich:** Monsieur le Président, le ministre n'a pas dit comment il allait compter le poisson exporté.

Le ministre et son collègue, le ministre du Commerce extérieur, ont déclaré à maintes reprises qu'aucun emploi—«traditionnellement établi» pour reprendre les

propos du ministre—ne disparaîtrait à la suite d'une décision prise en vertu du GATT ou de l'Accord de libre-échange.

Le ministre peut-il garantir aujourd'hui à la Chambre et aux travailleurs des usines canadiennes de traitement du poisson qu'aucun d'entre eux ne perdra son emploi parce que son gouvernement s'est aplati devant les États-Unis?

**M. Siddon:** Monsieur le Président, le député et son parti continuent de propager la fausse notion selon laquelle cet ensemble d'exigences administratives a quelque chose à voir avec la protection des emplois. La question a été réglée il y a plusieurs mois lorsque le Canada a accepté la conclusion d'un groupe spécial du GATT selon laquelle, si nous voulons exporter à l'étranger, nous devons respecter les règles du commerce international.

Je peux assurer au député que, depuis les cinq années que nous sommes au pouvoir, le nombre d'emplois dans l'industrie du traitement du poisson sur la côte du Pacifique augmente d'une année à l'autre. En cette ère de libéralisation du commerce où, en respectant les règles du commerce international, nous aurons accès à plus et non pas à moins de marchés étrangers, il y aura en fait un plus grand nombre d'emplois en Colombie-Britannique pour les pêcheurs et les travailleurs des usines de traitement.

\* \* \*

**PRÉSENCE A LA TRIBUNE**

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Corazon Aquino, présidente de la République des Philippines.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES PÊCHES**

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-sud-Centre):** Monsieur le Président, moi aussi j'adresse ma question au ministre des Pêches. D'abord, je tiens à lui dire qu'il fait preuve de négligence et de timidité extrême quand il se porte à la défense de l'industrie canadienne de la pêche.

**Des voix:** Règlement!

**M. le Président:** Je sais que le député s'intéresse vivement à ce sujet, mais ses remarques préliminaires vont peut-être un peu trop loin. Je lui saurai gré de poser sa question.